

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 13 mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S. A de RAMPIEUX s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien

Mr LEYGUE Eric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr LEYGUE Eric, se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr MERCIER Sébastien, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget, passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LEYGUE Éric



Le Président,
Mr MERCIER Sébastien

ASA D'IRRIGATION
DE RAMPIEUX
24440 RAMPIEUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 13 mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S. A de RAMPIEUX s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien

Mr LEYGUE Eric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2**Objet :** Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	22 422,41 €
* résultat antérieur :	69 105,58 €
* TOTAL A AFFECTER :	91 527,99 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	0,00 €
* solde des restes à réaliser	0,00 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	0,00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 91 527,99 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LEYGUE Éric



Le Président,
Mr MERCIER Sébastien

ASA D'IRRIGATION
DE RAMPIEUX
24440 RAMPIEUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 13 mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S. A de RAMPIEUX s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien

Mr LEYGUE Eric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le Président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Total de Fonctionnement Dépenses = 140 370,00 €

Total de Fonctionnement Recettes = 140 370,00 €

Total Investissement Dépenses = 55 000,00 €

Total Investissement Recettes = 55 000,00 €

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2026

D'AUTORISER le Président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

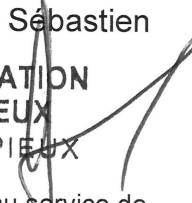
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LEYGUE Éric



Le Président,
Mr MERCIER Sébastien

ASA D'IRRIGATION
DE RAMPIEUX
24440 RAMPIEUX



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S. A de RAMPIEUX s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien

Mr LEYGUE Eric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien, Président, se fait présenter le projet de contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

de DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LEYGUE Éric



Le Président,
Mr MERCIER Sébastien

ASA D'IRRIGATION
DE RAMPIEUX
24440 RAMPIEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S. A de RAMPIEUX s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien

Mr LEYGUE Eric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2026 avec l'analyse des coûts de reviens des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- Abonnement Irrigation : 185,00 € / module - appel en mai
- Consommation : 0,13 € / m³ - appel en novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026

d'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LEYGUE Éric



Le Président,
Mr MERCIER Sébastien

ASA D'IRRIGATION
DE RAMPIEUX
24440 RAMPIEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 13 mars 2026 à 14h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

Le Syndicat de l'A.S. A de RAMPIEUX s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien

Mr LEYGUE Eric est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_6

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien, Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel.

Mr DEJOS Jean-Luc informe l'ASA qu'il a vendu les parcelles situées au lieu-dit « les Mounard » à Mr Benoit BERNET avec les deux modules d'irrigation attachés à ces parcelles.

Le reste des parcelles qu'il conserve sont louées à :

- SCEA Les Vergers du Petit Brassac avec 3 modules en délégation de paiement
- GAEC de PEYRELEVADE - 171 ALLEE DE PEYRELEVADE 24440 RAMPIEUX avec 3.5 modules d'irrigation en délégation de paiement (N° siret 339 259 053 00017)

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

- D'approuver la liste des souscriptions suivante :

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 13 mars 2026 à 14h30

Le Syndicat de l'A.S. A de RAMPIEUX s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr MERCIER Sébastien

Mr LEYGUE Eric est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	9
Présents	6
Représentés	1
Absents	2

LOCATAIRES		PROPRIETAIRES		Module
BOUCHER	YVETTE	BOUCHER	HERVE	5
COMMUNE	DE RAMPIEUX	COMMUNE	DE RAMPIEUX	1
COMMUNE	DE SAINTE SABINE	COMMUNE	DE SAINTE SABINE	1
DUROU	ETIENNE	DUROU	ETIENNE	13
EARL	DES MOUNARDS	BERNET	JEAN PIERRE	10
GAEC	DE PEYRELEVADE	DEJOS	JEAN LUC	3.5
EARL	SEBASTIEN MERCIER	MERCIER	SEBASTIEN	32
DUMAS	Marie Claude	FAUGERE	CLAUDE	11
SCEA	LES VERGERS DU PETIT BRASSAC	MARESCASSIER	THIERRY	18.5
SCEA	LES VERGERS DU PETIT BRASSAC	DEJOS	JEAN LUC	3
GAEC	FERME DU ROUSSEL	BONNEFOND	HUGUES	7
GAEC	LE MAYNE DEL REY	GAEC LE MAYNE DEL REY	LEYGUE ERIC	11
JOLIBERT	CHANTAL	JOLIBERT	CHANTAL	2
EI LANDAT	Quentin Polyculture	FAUVEL	GEORGES	0
EI LANDAT	Quentin Polyculture	DELMON	ANNE MARIE	0
EI LANDAT	Quentin Polyculture	LANDAT	DIDIER	32.5
POMMERIE	JEAN CLAUDE	POMMERIE	JEAN CLAUDE	5
PROVOST	MICHAEL	PROVOST	PIERRE	14
EI BERNET	Benoit	EI BERNET	Benoit	5
EARL	Kiwi du Bos	MERCIER	Nicolas	10
BERNET	Laurent	BERNET	Laurent	7,5

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr LEYGUE Éric




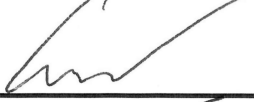

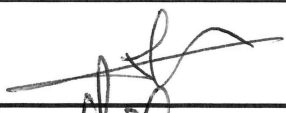



Le Président,
Mr MERCIER Sébastien

ASA D'IRRIGATION
DE RAMPIEUX
24440 RAMPIEUX



Liste d'émargement du syndicatDate : 13 MARS 2026

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR BERNET THIERRY LES MOUNARDS 24540 LOLME	Membre		
MR BONNEFOND HUGUES LE ROUSSEL 24440 RAMPIEUX	Membre		
MME DUMAS MARIE-CLAUDE 267 IMPASSE LES CARREYRETTES - SAINTE SABINE BORN 24440 BEAUMONTOIS EN	Membre		
MR DUROU ETIENNE 1308 CHEMIN DES MERULIERS 24440 RAMPIEUX	Membre		
MR LANDAT QUENTIN 498 TRAVERSE DU MAYNE DEL REY 24440 RAMPIEUX	Membre		
MR LEYGUE ERIC 37 COUR DU MAYNE DEL REY 24440 RAMPIEUX	Vice Président		
MR MARESCASSIER THIERRY 49 IMPASSE DU PETIT BRASSAC 24440 LABOUQUERIE	Membre		
MR MERCIER SEBASTIEN 791 ROUTE DU GEOURGET - SAINTE SABINE 24440 BEAUMONTOIS EN PERIGORD	Président		
MR PROVOST MICHAEL 141 IMPASSE DE MOULINOT 24440 STE- SABINE	Membre		

POUVOIR

Je soussigné DUMAS MARIE-CLAUDE, Syndic de L'ASA de Rampieux, donne pouvoir à M. FAUGERE *clauda* de me représenter à la réunion de SYNDICAT le 13 mars 2026 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à *Sté Sabine*, le *13 mars 2026*

(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

"Bon pour pouvoir"

